



INFOS CE QU'IL FAUT !!!

Décembre 2025

www.cgtaljt.com

Romuald Hervé Tel. 06 12 17 68 40



Nous vous souhaitons de nouveau une très belle année 2026

Négociations

Les sujets abordés lors de la réunion du 16 décembre 2025



Les accords soumis à signature :

- Un accord sur la prime de salissure
- Un accord regroupant l'augmentation de la valeur du point, l'augmentation de la valeur du ticket restaurant, la prise en charge du Pass Navigo

Prime de salissure : signée

Nous avons signé cet accord qui concerne tous les collègues qui effectuent des travaux salissants : Employé.es et technicien.nes de maintenance. Ces collègues bénéficieront de 20 euros nets par mois pour le nettoyage des EPI fournis par l'employeur.

Valeur du point, Prise en charge du Pass Navigo, Tickets-Restaurants

Il n'y a eu aucune concertation ni même discussion sur la valeur du point. La direction a imposé une augmentation de la valeur de point de 0,83 %. Augmentation très en deçà de nos revendications, très en deçà des besoins des salariés et même en deçà de l'inflation. Nous avons refusé de signer cet accord. Nous ne cérons pas sur des sujets essentiels pour nos conditions de travail et nos rémunérations.



Recueil de nos revendications

Nous avons exposé nos revendications sur l'accord d'astreinte et le Télétravail. La direction reviendra vers nous lors d'une prochaine réunion. La direction doit comprendre que sans dialogue réel et respect des salarié·e·s, il n'y aura pas d'avancées !



Accord temps de temps de travail

Nous avons revendiqué l'ouverture immédiate de négociations sur l'accord du temps de travail.

Nous avons réalisé un sondage auprès des salarié·e·s : Le taux de participation est très élevé, preuve claire d'une attente forte et légitime.

Malgré cette expression incontestable, la direction a opposé un refus catégorique d'ouvrir maintenant la négociation.

Pour nous, ce refus constitue un déni de la parole des salarié·e·s. Refuser de négocier, c'est refuser d'écouter.

Nous ne pouvons pas accepter que des décisions impactant nos conditions de travail, soient imposées alors que la majorité des salariés travaillant dans les territoires non concernés attend depuis bientôt 18 mois.



La mobilisation collective reste notre seule force pour faire bouger les lignes.

Rien ne se fera sans les salarié·e·s.

CSE

Les élus ont désigné le cabinet qui les accompagnera pour la prévention des risques liés à l'amiante.

Autres sujets abordés : le bilan social 2024, le calendrier des futures ouvertures en Ile de France, et hors Ile de France l'augmentation des redevances au 1^{er} janvier 2026.

Syndicat

Nous nous déplaçons sur beaucoup de sites pour vous rencontrer, vous écouter, vous donner le maximum d'informations, approfondir notre réflexion et repérer avec vous les sujets importants à négocier.



Nos positions syndicales : pas de compromis sur nos droits !